



ÉLECTION PARTIELLE DU 29 avril 2012

« C'est ma ville,
je vote »

Dans le cadre de l'élection partielle qui se tiendra le dimanche 29 avril prochain dans le district du Vieux-Rosemont, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, le Bureau des élections, le Conseil interculturel de Montréal, le Conseil jeunesse de Montréal et le Conseil des Montréalaises unissent leurs voix pour rappeler aux citoyens et citoyennes de cet arrondissement l'importance d'exercer leur droit de vote en vue du comblement du poste de conseiller de la ville. Rappelons que ce poste est vacant depuis la démission de M. Pierre Lampron, le 24 janvier dernier.

La présidente du Conseil interculturel de Montréal, Mme Danielle Gratton, invite les citoyens et citoyennes issues de la diversité ethnoculturelle à prendre leur place dans les affaires municipales. « Le district du Vieux-Rosemont est composé de nombreuses communautés ethnoculturelles dont la présence appréciée est attendue localement par une participation aux activités du conseil d'arrondissement et dans l'exercice du droit de vote le 29 avril. » À titre d'exemple, plusieurs citoyens et citoyennes d'origine haïtienne, française

ou algérienne ont choisi de résider dans ce district qui accueille 24 % des immigrants de l'arrondissement.

Le président du Conseil jeunesse de Montréal, M. Jonathan Lesage, tient à rappeler aux jeunes résidents du district du Vieux-Rosemont l'importance de voter à cette élection. « *Le choix d'un conseiller municipal aura un impact certain sur votre quotidien. À travers ses prises de position, le conseiller détermine les priorités d'action de l'arrondissement et de la Ville à l'égard, par exemple, du développement du réseau des pistes cyclables, des installations sportives ou des pratiques de développement durable. Il est donc primordial que vous votiez le 29 avril pour choisir le candidat qui partage vos préoccupations.* »

La présidente du Conseil des Montréalaises, Mme Marie Leahey, invite particulièrement les femmes résidant dans le district du Vieux-Rosemont de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, à prendre leur place dans la vie démocratique municipale. « *Les femmes sont de grandes utilisatrices de services offerts par la Ville de Montréal, comme le transport, les loisirs, la culture et les sports. Elles sont des citoyennes à part entière qui ont leur mot à dire dans la gestion de leur milieu de vie d'où l'importance pour elles de s'informer et de voter le 29 avril prochain.* » L'arrondissement compte plusieurs centres ou groupes de femmes engagées dans la communauté et collaborant aux actions du Conseil des Montréalaises.

Le président d'élection de la Ville de Montréal, M^e Yves Saindon, mentionne que cette élection partielle ne portant que sur le poste de conseiller de la ville du district du Vieux-Rosemont, chaque électeur recevra un seul bulletin de vote où seront indiqués, dans l'ordre alphabétique, les nom et prénom de chaque candidat et le nom de leur formation politique, le cas échéant. Il décrit les modalités d'exercice du droit de vote. « *Les citoyens et citoyennes pourront se prévaloir de leur droit de vote, le **dimanche 29 avril, de 10 heures à 20 heures.** Pour pouvoir voter, chaque électeur doit se présenter avec l'une des pièces d'identité suivantes : la carte d'assurance maladie, le permis de conduire, le passeport canadien, le certificat de statut d'Indien ou la carte d'identité des Forces canadiennes. Les électeurs sont aussi invités à apporter leur carte de rappel, ce qui facilitera grandement l'accès à la section de vote.* »

M^e Yves Saindon souligne qu'il sera également possible de voter le dimanche précédent. « *Les électeurs prévoyant être absents le jour du scrutin et les électeurs ayant des limitations motrices pourront exercer leur droit de vote le **dimanche 22 avril, jour du vote par anticipation, de midi à 20 heures.** Le 22 avril, tous les lieux de votation seront accessibles aux personnes ayant des limitations motrices, ce que nous ne pouvons garantir le jour du scrutin. Le vote par anticipation est ouvert à tous les électeurs qui souhaitent s'en prévaloir.* »

En unissant leurs voix, le Bureau des élections, le Conseil interculturel de Montréal, le Conseil jeunesse de Montréal et le Conseil des Montréalaises prennent position en faveur de la participation électorale de tous les citoyens et citoyennes du district du Vieux-Rosemont, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, et les incitent à mettre en pratique le slogan **C'est ma ville, je vote.**

Pour de plus amples renseignements, visitez le site du Bureau des élections www.ville.montreal.qc.ca/election ou communiquez au 514 872-VOTE (8683)

29 avril 2012

Élection Montréal

ville.montreal.qc.ca/election